



Mairie de Vouziers
Hôtel de Ville – B.P. 20
08400 VOUZIERS
Tel : 03 24 30 76 30
Fax. 03 24 30 76 50
Courriel : ville@ville-vouziers.fr

MAPA N°2016-02

Marché Public de prestations intellectuelles
passé en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics

MAPA

(valant pour Règlement de Consultation – Acte d'Engagement
et Cahier des Clauses Particulières)

DIAGNOSTICS TECHNIQUES AMIANTE – BATIMENTS MUNICIPAUX

Personne représentant le pouvoir adjudicateur

Monsieur le Maire de la Commune de Vouziers – Yann DUGARD

Objet de la consultation

Marché public de prestations intellectuelles

Cadre de la consultation

La présente consultation est lancée en application de l'article
du Code des Marchés Publics.

Ordonnateur

Monsieur le Maire de la Ville de Vouziers

Personne habilitée à donner des renseignements

Mlle BLANC Pauline et Monsieur Jean-Louis MARCEAU

Comptable assignataire des paiements

Monsieur le Trésorier de Vouziers – Trésorerie de Vouziers
86, Rue Gambetta, 08400 VOUZIERS

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Date limite de réception **22 avril 2016 à 12h00**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Titulaire : _____

Adresse : _____

Montant : _____

Contact : _____

Date de Notification : _____

SOMMAIRE

Article 1 – Objet de la consultation.....	3
1.1 – Objet de la consultation	3
1.2 – Mode de passation	3
1.3 – Acheteur public.....	3
1.5 – Allotissement et décomposition	4
1.6 – Durée du marché	4
1.7 – Option – Variantes et Négociation.....	4
Article 2 – Documents contractuels.....	4
Article 3 – Nature de la prestation.....	4
Article 4 – Modalité d'établissement des prix.....	5
4.1 – Forme du prix et révision.....	5
4.2 – Contenu du prix.....	5
4.3 – Avance.....	5
Article 5 – Paiement et référence bancaire.....	5
5.1 – Paiement.....	5
5.2 – Référence du compte bancaire	5
Article 6 – Organisation générale de la consultation	6
6.1 – Dossier à fournir par les candidats répondant à l'appel d'offre	6
6.2 – Conditions de remise des offres	7
6.3 – Demande de renseignements	7
6.4 – Jugement des offres	7
Article 7 – Notification au candidat	7
Article 8 – Sous-traitance, pénalités et résiliation.....	8
8.1 – Sous-traitance	8
8.2 – Pénalités.....	8
8.3 - Résiliation.....	8
Article 9 – Contractant(s)	8
9.1 – Pour les entreprises individuelles.....	8
9.2 – Pour les sociétés.....	9
9.3 – Pour les groupements	9
Article 10 – Prix du marché	13
ANNEXE 1 - PATRIMOINE DE LA COMMUNE	17

Article 1 – Objet de la consultation

1.1 – Objet de la consultation

Un décret prévoit, depuis 1997, l'interdiction de l'amiante (quelle que soit la variété de fibres considérée) et des produits en contenant. Afin de protéger la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante, la réglementation organise la recherche et la surveillance de l'état de conservation de l'amiante dans les immeubles bâtis. Elle prescrit la tenue d'un dossier technique permettant un accès aux informations ainsi obtenues et prévoit les cas où il doit être procédé au retrait ou au confinement (encapsulage) de l'amiante présent dans ces immeubles.

Le présent marché est un marché de prestations de services relatif au repérage d'amiante sur les bâtiments municipaux de Vouziers (cf. liste à l'annexe 1). Le prestataire devra remettre à la ville de Vouziers un **Dossier Technique Amiante (DTA)**, conformément aux arrêtés du 12 et du 21 décembre 2012 du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum. Les commandes seront notifiées par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure. Chaque prestation ne pourra être exécutée qu'après l'envoi au titulaire d'un bon de commande par télécopie ou mail avec accusé réception. Les bons de commande seront signés par le pouvoir adjudicateur ou son représentant dûment habilité.

Le titulaire du marché devra exécuter les missions de repérage amiante indiqué par le bon de commande notifié par la Ville de Vouziers et s'y conformer.

Les stipulations suivantes figureront dans chaque bon de commande qui sera émis par le maître d'ouvrage, à savoir :

- Le site (lieu d'exécution des prestations)
- Les missions
- Le montant du bon de commande
- Le délai

Les offres devront être parvenues à la mairie de Vouziers – Place Carnot – 08400 VOUZIERS, **avant le 22/04/2016, à 12h00.**

1.2 – Mode de passation

Marché public passé en procédure adaptée en application des articles 28 du Code des Marchés Publics. Il suit les dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Le présent marché prend effet à compter de la date de notification. Il est conclu pour une durée d'un an, renouvelable 1 fois, pour une durée d'un an, par tacite reconduction sans que sa durée n'excède 2 ans.

Le pouvoir adjudicateur pourra, quinze jours avant l'achèvement du présent marché, décider de le reconduire. Le titulaire sera alors informé de cette décision par lettre recommandée avec accusé réception. Il ne peut s'y opposer.

1.3 – Acheteur public

Mairie de Vouziers

Place Carnot – BP20

08400 VOUZIERS

Tél : 03 24 30 76 32 - Fax : 03 24 30 76 59

Mail : marchespublics@ville-vouziers.com

1.5 – Allotissement et décomposition

Le marché est un marché global au sens de l'article 10 du Code des marchés publics, il n'est donc pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.6 – Durée du marché

Le marché prend effet à compter de sa date de notification. Il est conclu jusqu'au 31 décembre 2016 et pourra être renouvelé si tous les bâtiments n'ont pas été diagnostiqués à cette échéance.

1.7 – Option – Variantes et Négociation

Des négociations pourront être envisagées avec les différents candidats si la commune le juge nécessaire.

Article 2 – Documents contractuels

Le présent cahier des charges et ses annexes valent pour Règlement de la Consultation, Cahier des Clauses Particulières et Acte d'Engagement.

Article 3 – Nature de la prestation

La mission a pour but de repérer et d'indiquer la localisation et l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante conformément aux articles R 1334-12-1 et R 1334-14 à 29 du code de la Santé Publique.

La Ville de VOUZIERS accompagnera le diagnostiqueur lors des visites de tous les bâtiments communaux.

Le diagnostic consistera en un repérage visuel des matériaux contenant de l'amiante (flocage, calorifugeage, matériaux composite, etc.) sans démolition ou prélèvement.

L'ouverture des gaines techniques, la dépose et la repose sans difficultés de plaques de plafonds suspendus pour la vérification des plénums, la vérification des calorifugeages des canalisations, la vérification des flocages, l'inspection des réseaux situés sous les planchers techniques et de tout autre élément constructif ne nécessitant pas de démontage destructifs sera à la charge du diagnostiqueur.

Les matériaux friables (flocage, calorifugeage, faux plafonds, etc.) feront l'objet d'un prélèvement non destructif en vue d'analyser ainsi que les éléments constructifs dégradés potentiellement amiantés.

Informations et documents compris dans le Dossier Technique Amiante (DTA) :

- Rapports de repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante ;
- Le cas échéant : date, nature, localisation et résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante et des mesures conservatoires mises en œuvre ;
- Recommandations générales de sécurité à l'égard de ces matériaux et produits, notamment les procédures d'intervention, y compris les procédures de gestion et d'élimination des déchets ;
- Fiches individuelles par bâtiment ;
- Fiche récapitulative du patrimoine communal.

⇒ **Les DTA seront remis en deux exemplaires papiers et un exemplaire numérique.**

Article 4 – Modalité d'établissement des prix

4.1 – Forme du prix et révision

Le présent marché est conclu à bordereau de prix unitaire (BPU). Les prix sont fermes pendant toute la durée du marché. Cependant en cas de renouvellement du marché, les prix unitaires font l'objet d'une révision de prix pour la nouvelle période.

Le mois d'établissement des prix est appelé « mois zéro ». Ce mois est celui du mois précédent la date limite de remise des prix.

Le coefficient de révision I applicable pour le calcul de la révision des prix du présent marché.

La formule de révision est :

$$I = 0,125 + 0,875 (I_m/I_0)$$

Dans laquelle I_m et I_0 sont les valeurs prises par l'index ingénierie respectivement au mois m_0 (mois d'origine) et au mois m (mois de révision).

Index de référence : Ingénierie

Les prix unitaires réajustés seront applicables à compter de la reconduction du marché.

4.2 – Contenu du prix

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Les prix proposés par les candidats s'entendent tout frais compris : dont déplacements, réunions, frais d'impression, de communication de données et journées de travail qui seront nécessaires à la réalisation des prestations décrites au cahier des charges.

4.3 – Avance

Les avances seront versées suivant les règles fixées par les articles 87 à 90 et 112 à 117 du code des marchés publics et soumises à constitution de garanties à première demande.

Article 5 – Paiement et référence bancaire

5.1 – Paiement

Le(s) paiement(s) s'effectueront suivant les règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues à l'article 11 du CCAG-FCS au compte ouvert au nom du titulaire tel qu'il figure dans le présent document.

L'entreprise devra présenter une facture (exemplaire original uniquement) à la **Maire de Vouziers – Service Comptabilité – Place Carnot – BP20 – 08400 Vouziers**, dans le mois suivant la prestation. Celles-ci devront être établies en euros.

Conformément à l'article 98 du Code des marchés publics, le délai global de paiement est de 30 jours.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le soumissionnaire du marché ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai.

Le décret n°2002-232 du 21 février 2002 modifié par le décret n°2008-408 du 28 avril 2008 et du décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008 précise les modalités d'application de l'article 98 du Code des marchés publics.

5.2 – Référence du compte bancaire

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues, au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après :

- du compte ouvert au nom de					
-sous le numéro					
-code banque		code guichet		clé	
-à					

Article 6 – Organisation générale de la consultation

La langue devant être utilisée dans l'offre est le français. L'unité monétaire sera exprimée en euro (€).

6.1 – Dossier à fournir par les candidats répondant à l'appel d'offre

Chaque candidat répondant à l'offre, devra remettre à la commune de Vouziers un dossier complet (sous format papier) comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature

- Une lettre de candidature
- Le DC1
- Le DC2
- Si le candidat est en redressement judiciaire, **la copie du/des jugement(s)** prononcé(s) à cet effet.
- **Une déclaration sur l'honneur**, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
 - o Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales
 - o Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - o Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-3 du Code du Travail.
 - o Qu'il n'entre dans aucune des dispositions de l'article 38 de l'ordonnance n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- **Une attestation d'assurance de responsabilité civile.**
- **Une attestation sociale et une attestation fiscale.**

Pièces de l'offre

- Le projet de marché, qui correspond au présent cahier des charges, fait office, de Règlement de Consultation (RC), d'Acte d'Engagement (AE) et de Cahier des Clauses Particulières (CCP), à accepter et compléter, sans aucune modification, **à dater, parapher et à signer, avec le cachet de l'entreprise.**
- **Un mémoire technique** présentant :
 - o l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de la prestation.
 - o L'interlocuteur privilégié avec ces coordonnées
 - o les références (certificat de qualification ou références équivalentes)
 - o etc.

6.2 – Conditions de remise des offres

Les dossiers des candidats doivent être remis sous pli cacheté.

Les plis peuvent être déposés par pli recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé dans les locaux de la Mairie de VOUZIERES de 8h00 à 12h00 et de 14h à 17h00 du lundi au vendredi, à l'adresse suivante :

Mairie de VOUZIERES
Service Urbanisme et Marchés Publics
Place Carnot - BP 20
08400 VOUZIERES

L'enveloppe extérieure portera les mentions suivantes :

<p>OBJET DE LA CONSULTATION</p> <p>MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE N° MAPA 2016-02 DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE – BATIMENTS MUNICIPAUX</p> <p>Société :</p> <p>« NE PAS OUVRIR »</p>

Les plis doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent document. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, **ne seront pas retenus**.

6.3 – Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs ou techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande à :

Mairie de Vouziers
Melle Pauline BLANC – Service Urbanisme & Marché Publics
Place Carnot – B.P. 20 – 08400 VOUZIERES
Tél : 03 24 30 76 32
Fax : 03 24 30 76 59
Mail : marchespublics@ville-vouziers.com

Pour obtenir tous les renseignements sur les voies et délais de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CHALONS EN CHAMPAGNE
25, rue du Lycée
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex
Téléphone : 03 26 66 86 87 Télécopie : 03 26 21 01 87

6.4 – Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions suivantes :

- Le prix et les réductions proposées : **55%**
- La valeur technique de l'offre (mémoire technique, expériences, cv des candidats etc.) : **45%**

Les offres seront classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue.

Article 7 – Notification au candidat

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une copie du marché au titulaire. La date de notification correspond à la date de réception de la copie du marché par le titulaire.

Cette remise peut avoir lieu par l'envoi de la copie du marché par lettre recommandée avec accusé de réception, dans ce cas la date de notification sera celle figurant sur l'accusé de réception.

En cas de remise de la copie du marché dans nos locaux sis Place Carnot 08400 Vouziers, le représentant habilité du titulaire signera une attestation de notification établie à cet effet et un exemplaire lui sera remis.

Article 8 – Sous-traitance, pénalités et résiliation

8.1 – Sous-traitance

Le titulaire du marché ne pourra, sous aucun prétexte, sous peine de dommages et intérêts, céder tout ou une partie de son marché à un sous-traitant sans l'accord écrit (lettre, télécopie ou courriel) de la ville de Vouziers.

8.2 – Pénalités

Par dérogation à l'article 14 du CCAG-FCS, le pouvoir adjudicateur appliquera les pénalités journalières suivantes :

- 30 € TTC par jour de retard dans la délivrance des documents suivant les délais fixés au marché ;
- 30 € TTC par jour de retard dans la délivrance des corrections suivant les remarques du pouvoir adjudicateur ;
- 30 € TTC en cas d'absence de document ou de quantité de document initialement demandé au marché.

8.3 - Résiliation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de résilier, sans indemnités, le marché dans les conditions définies aux articles 29 à 34 CCAG-FCS, dans l'hypothèse où celui-ci aurait manqué à ses engagements ou obligations, notamment :

- en cas de mauvaise exécution du marché,
- en cas d'inexactitude des documents et attestations fournies par le titulaire à l'appui de sa candidature.

Article 9 – Contractant(s)

9.1 – Pour les entreprises individuelles

Je soussigné,

Nom et Prénom :	
Agissant en mon nom personnel Domicilié à :	
Téléphone : Télécopie : Adresse e-mail :	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers :	
Code d'activité économique principale (APE) :	

9.2 – Pour les sociétés

Je soussigné,

Nom et Prénom :	
Agissant pour le nom et pour le compte de la société : <i>Intitulé complet et forme juridique de la Société</i>	
Au capital de :	
Ayant son siège social à	
Téléphone : Télécopie : Adresse e-mail :	
Immatriculé(e) à l'INSEE :	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.	
Code NAF :	

9.3 – Pour les groupements

<input type="checkbox"/> solidaire <input type="checkbox"/> conjoint * <i>(*) Cochez la case correspondante</i>

*** En cas de groupement conjoint** une fois le marché attribué au soumissionnaire, le groupement devra revêtir la forme **d'un groupement solidaire**

Nous soussignés,

1^{er} contractant

Agissant en mon nom personnel

I. - Nom et Prénom :	
Agissant en mon nom personnel Domicilié à :	

Téléphone : Télécopie Adresse e-mail	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.	
Code d'activité économique principale (APE) :	

Ou

Agissant pour le nom et pour le compte de la société

II. - Nom et Prénom :	
-----------------------	--

Agissant pour le nom et pour le compte de la société : <i>Intitulé complet et forme juridique de la Société</i>	
Au capital de :	
Ayant son siège social à	
Téléphone : Télécopie : Adresse e-mail :	
Immatriculé(e) à l'INSEE :	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.	
Code d'activité économique principale (APE) :	

et

2^{ème} contractant

Agissant en mon nom personnel

I. - Nom et Prénom :	
----------------------	--

Agissant en mon nom personnel Domicilié à :	
Téléphone : Télécopie : Adresse e-mail :	

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.	
Code d'activité économique principale (APE) :	

ou

Agissant pour le nom et pour le compte de la société

II. - Nom et Prénom :	
-----------------------	--

Agissant pour le nom et pour le compte de la société : <i>Intitulé complet et forme juridique de la Société</i>	
Au capital de :	
Ayant son siège social à	
Téléphone : Télécopie : Adresse e-mail :	
Immatriculé(e) à l'INSEE :	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.	
Code d'activité économique principale (APE) :	

Contractant(s) suivant(s):

.....

.....

.....

.....

.....

Ayant pour mandataire M

Après avoir pris connaissance du présent cahier des charges et ses annexes, valant pour Règlement de Consultation, Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières.

Et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

Le titulaire ou mandataire s'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

Article 10 – Prix du marché

	MONTANT H.T en Euros	T.V.A (%)	Remise (en %)	MONTANT T.T.C en Euros
Total de la prestation pour tous les bâtiments (hors prestation prix unitaires) (en chiffre) (en chiffre)
 (en chiffre) (en chiffre)

Si remise, merci de détailler les conditions :

Prix forfaitaires

Etablissement	Surface	Visite avec repérage par examen visuel – en € HT	Etablissement du Dossier Technique Amiante (DTA) – en € HT	Total de la prestation en € HT
Salle Bellevue	300 m ²			
Hôtel de ville	1 400 m ²			
Salle de Chestres	100 m ²			
École maternelle Avetant	1200 m ²			
Bâtiment Chervin	300 m ² 600 m ²			
École primaire H. Taine	700 m ² 800 m ²			
École primaire A. Dodeman	1 500 m ²			
	400 m ²			
	200 m ²			
	500 m ²			
Gymnase JN Caquot	1780 m ²			
F.J.E.P.	950 m ² 50 m ²			
C.C.A.S.	500 m ²			
	70 m ²			
Salles de Blaise	130 m ²			
	150 m ²			
Salle des fêtes	1060 m ²			
Centre Culturel les Tourelles	860 m ²			
	680 m ²			
	380 m ²			
	300 m ²			
Stade municipal	450 m ²			
C.P.R.	1350 m ²			
Bâtiments Condé	220 m ²			
	700 m ²			
Services techniques	900 m ²			
Service enfance et parentalité	250 m ²			
	90 m ²			
Plateau scolaire	60 m ²			
Tennis couvert	630 m ²			
Logements collectifs rue Désiré Guelliot	1100 m ²			
	200 m ²			

Loge cimetière	220 m ²			
Production d'eau	30 m ²			
	50 m ²			
Tribunal	1500 m ²			
Eglise St-Maurille	900 m ²			
Eglise St-Clément	250 m ²			
Eglise St-Rémi	310 m ²			
Eglise Notre-Dame	250 m ²			
Total	24 150 m²			

NB: pour les logements la prestation concernera seulement les parties communes. Les m² indiqués englobent la totalité du bâtiment.

Pour remplir ce tableau, merci de vous rapporter à l'annexe I – Patrimoine de la commune

Prix unitaires

Nature des prélèvements (échantillons)	Prix HT	Prix TTC
Analyse amiante MOLP d'un échantillon dans un laboratoire (prix par prélèvement et analyse)		
Analyse amiante META d'un échantillon dans un laboratoire (prix par prélèvement et analyse)		
Analyse ponctuelle de matériaux ou de produits susceptibles de contenir de l'amiante - ENROBES		

Fait en un seul original

Le prestataire

A, le.....

**Signature du titulaire précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »**

Acceptation de l'offre

La commune de Vouziers

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

A Vouziers, le.....

**Signature du titulaire précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »**

Le Maire de Vouziers
Yann DUGARD

ANNEXE 1 - PATRIMOINE DE LA COMMUNE

Etablissement	Adresse	Activités	Nombre de pièces	Surface
Salle Bellevue	51, rue de Condé	Manifestations publiques	2 salles	300 m ²
Hôtel de ville	Place Carnot	Administratif	10 bureaux/salles	1 400 m ²
Salle de Chestres	3, rue de l'école	Associatif	1 salle	100 m ²
École maternelle Avetant	6, rue Avetant	Ecole maternelle	7 classes	1200 m ²
Bâtiment Chervin	56, rue Chanzy	École - Logements	3 classes 4 logements – 1 cage	300 m ² 600 m ²
École primaire H. Taine	16, rue Désiré Guelliot	École primaire - Logements	5 classes 5 logements – 1 cage	700 m ² 800 m ²
École primaire A. Dodeman	1, rue du Chemin Salé	Ecole primaire	13 classes	1 500 m ²
		Restaurant scolaire	5 salles	400 m ²
		Administratif	10 bureaux/salles	200 m ²
	46, rue Bournizet	Logements	6 logements – 1 cage	500 m ²
Gymnase JN Caquot	3, rue de la fusion	Sportives	2 salles + vestiaires	1780 m ²
F.J.E.P.	15, rue du Champ de Foire	Associatif Garages	11 bureaux/salles 3 garages0	950 m ² 50 m ²
C.C.A.S.	7, place Carnot	Administratif	1 bureaux/salles	500 m ²
		Logement	1 logement – 1 cage	70 m ²
Salles de Blaise	13, rue Henri Rouyer	Mairie Annexe Associatif	2 salles	130 m ²
		Logement	1 logement	150 m ²
Salle des fêtes	16 bis, rue du Chemin Salé	Manifestations publiques	1 salle	1060 m ²
Centre Culturel les Tourelles	33, rue Gambetta	Cinéma	3 salles	860 m2
	6, rue Henrionnet	Bibliothèque	4 salles	680 m2
		Exposition	5 salles	380 m2
		Musique	6 salles	300 m2
Stade municipal	rue nouvelle	Associatif		450 m ²
C.P.R.	2, rue de l'Agriculture	Administratif	15 bureaux/salles	1350 m ²
Bâtiments Condé	Place Jean Robic	Associatif	2 salles	220 m ²
		Logements	3 logements indépendants	700 m ²
Services techniques	45, rue de Condé	Ateliers municipaux		900 m ²
Service enfance et parentalité	4, rue de l'Agriculture	Crèche Associatif	R de C 1 ^{er} étage	250 m ² 90 m ²
Plateau scolaire		Associatif/Scolaire	2 vestiaires	60 m ²

Tennis couvert	18, rue des Marizys	Associatif/Scolaire	1 court	630 m ²
Logements collectifs rue Désiré Guelliot	82 et 84 rue Désiré Guelliot	Logements – parties communes	12 logements 2 cages d'escalier	1100 m ²
		Garages		200 m ²
Loge cimetière		Associatif/Atelier	3 salles	220 m ²
Production d'eau		Pompage	3 u	30 m ²
		Château d'eau	3 u	50 m ²
Tribunal	36 rue Gambetta	Bureaux		1500 m ²
Eglise St-Maurille	Rue Chanzy			900 m ²
Eglise St-Clément	Rue Henry Rouyer			250 m ²
Eglise St-Rémi	Av. Ch. De Gaulle			310 m ²
Eglise Notre-Dame	Rue de l'Ecole			250 m ²
Total				24 150 m²